



Vous pouvez nous joindre par tél 061/21.90.58, via notre site internet www.aupaysdesmerveillesbastogne.be, notre page Facebook ou Instagram.

Contrat de location de bouteilles d'hélium

NOM : **PRENOM :**

GSM :

ADRESSE :

MAIL :

DATE RESERVATION : **DATE RETOUR :**

TARIF :

- Albee fly 2.5l = 30* ballons au prix de 49 €
- Albee fly 5l = 60* ballons au prix de 69 €
- Albee fly 11l = 125* ballons au prix de 99 €

*Nombre approximatif pour ballons Ø 30cm : divers facteurs (température, type de ballon, technique de remplissage) peuvent influencer sur le nombre de ballons.

Une caution de 50€ vous sera demandée. Ce montant est à payer lors de la commande et confirme votre réservation. Elle vous sera remboursée lorsque vous restituez la bouteille. Veuillez noter que le prix comprend l'hélium et la bouteille pour 7 jours. A partir du 8^{ème} jour, si la bouteille ne nous est pas restituée, une indemnité de 25€ plus un chômage bouteille de 1€ par jour de retard vous seront comptés.

Signature

Le vendeur,

L'acheteur ,

Faire précéder la signature de la mention "Lu et approuvé"



- **ASSURANCE :**

L'assurance du locataire doit couvrir les dégâts éventuels qu'il occasionnerait aux bouteilles d'hélium, et ce, à concurrence de la valeur catalogue de celle-ci. Entendez par valeur catalogue, le prix d'usine au moment de la transaction d'achat d'équipements de remplacement équivalents. Les modèles de bouteilles d'hélium n'étant plus disponible d'une année à l'autre, ce sera donc le modèle le plus proche du modèle détruit qui sera détenu. Le locataire assurera donc, auprès de sa compagnie d'assurance, les termes du contrat et en assumera l'exécution. Il ne pourra en aucun cas faire valoir une quelconque vétusté. Il s'engage lui et/ou sa compagnie d'assurance en signant ce contrat à payer la ou les sommes réclamées par l'usine pour le remplacement des bouteilles d'hélium détruites. Le locataire assumera le pourcentage financier non pris en charge par sa compagnie d'assurance. Le locataire reste responsable des éventuels débordements (dégâts occasionnés lors de l'organisation de son événement).

- **INSTRUCTIONS DE SECURITE :**

1. Pendant le transport d'une bouteille de gaz en voiture, veillez à ce que le véhicule soit bien ventilé et à ce que la bouteille ne puisse pas bouger.
2. Veillez à stocker les bouteilles dans un endroit bien ventilé, à l'abri de toute source de chaleur.
3. Pour le gonflage, toujours orienter l'embouchure du ballon et le dispositif de gonflage en l'écartant de vous. Pensez à bien refermez le robinet de la bouteille après utilisation.
4. Toujours attacher la bouteille d'hélium à un support fixe, stable et solide, en position verticale, pendant l'utilisation. Les bouteilles sont susceptibles de provoquer des blessures sérieuses si, par exemple, elles venaient à tomber.
5. Maintenez les bouteilles à l'écart des enfants. L'utilisation des bouteilles est strictement réservée à des adultes responsables.

- **INTERDIT :**

Il est interdit d'inhaler délibérément de l'hélium ! Bien que l'hélium ne soit pas toxique, ce gaz pourrait tout de même provoquer l'asphyxie et la MORT ! Ou encore abîmer les poumons ! Ne jamais utiliser de matériel ou équipement susceptible d'avoir été endommagé. Sous aucun prétexte, vous ne devez tenter de réparer un équipement quel qu'il soit. Risque d'accident grave et de dégâts qui seront la responsabilité du locataire.

- **ANNULATION :**

Celle-ci doit nous être notifiée au plus tard 4 jours avant la date de location.
Si le délai n'est pas respecté, l'acompte ne sera pas restitué.

Signature

Le vendeur,

L'acheteur ,

Faire précéder la signature de la mention "Lu et approuvé"